

联合国
粮食及
农业组织Food and Agriculture
Organization of the
United NationsOrganisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agricultureПродовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных НацийOrganización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agriculturaمنظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dixième session

Mindelo (Cabo Verde), 29 Septembre-2 octobre 2025

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU 7^{ème} GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PÊCHES ARTISANALES DU COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST (COPACE)

RÉSUMÉ

La 7^{ème} réunion du Groupe de travail sur les pêches artisanales (GTPA) du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 15 au 17 juin 2023. Le 7^{ème} GTPA a produit des résultats et des recommandations pour promouvoir les coopérations régionales fondées sur la science pour la gestion durable du secteur artisanal. Dans le cadre du plan de travail du GTPA, les représentants ont discuté de : (1) l'application d'un outil de matrice de caractérisation pour les pêches marines à petite échelle dans la région COPACE, (2) l'établissement d'un ensemble révisé d'indicateurs prioritaires pour les pêches artisanales, (3) la définition des priorités de recherche et d'action politique pour l'industrie des aliments à base de poisson, (4) la soumission d'une liste de l'état national du secteur artisanal dans la région et (5) la révision des termes de référence du GTPA et du plan de travail du GTPA.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à:

- discuter des résultats, domaines de travail et priorités des activités du Groupe de travail sur les pêches artisanales du COPACE.

INTRODUCTION

1. Le 7ème Groupe de travail sur les pêches artisanales (GTPA) du COPACE s'est tenu dans la salle de conférence du Novotel Dakar, Dakar, Sénégal, du 15 au 17 juin 2023. Vingt-quatre (24) participants ont assisté au 7ème GTPA, représentant 15 États membres du COPACE, le programme EAF-Nansen, l'Initiative pour les pêches côtières (IPC), le Projet de gestion des pêches et de résilience des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest (GREPPOA) et le personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. [Le Rapport de la 7ème réunion du GTPA du COPACE](#) peut être consulté sur [le site web du COPACE](#).

OBJECTIFS

3. Les principaux objectifs du 7ème GTPA étaient de :
 - a. discuter de la manière de mieux définir et caractériser les pêches artisanales dans la région COPACE sur la base du document "Caractérisation des pêches marines à petite échelle dans le COPACE" ;
 - b. examiner l'étude "Impacts socio-économiques et biologiques de l'industrie des aliments à base de poisson pour l'Afrique subsaharienne" et fournir des recommandations pour le suivi et les actions politiques ;
 - c. mettre à jour la liste des indicateurs prioritaires pour le rapport sur les pêches artisanales dans la région COPACE ;
 - d. évaluer les indicateurs et méthodes pour le travail de collecte de données sur les pêches artisanales effectué par le programme EAF-Nansen sur les systèmes de données dans la région COPACE ;
 - e. discuter du besoin d'harmonisation de la collecte de données entre les nations membres ainsi qu'avec d'autres groupes de travail du COPACE, et du besoin d'une base de données sur les pêches artisanales.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Résultats de la matrice de caractérisation

4. Les résultats pour la région COPACE sont couverts dans le rapport FAO 2024 "[Caractérisation des pêches marines à petite échelle dans la région du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est](#)".
5. Le 7ème GTPA a établi que la matrice de caractérisation était suggérée comme outil commun pour comprendre la nature diverse et complexe des pêches artisanales (souvent multi-engins, multi-espèces, impliquant des dimensions de migration humaine stratifiées, avec des districts/pays composés de lois/règlements uniques qui constituent des systèmes de gouvernance et de connaissances indigènes) dans les États membres côtiers du COPACE aux niveaux régional, sous-régional et potentiellement national.
6. Les représentants ont recommandé :
 - a. que le GTPA poursuive l'application pratique de la matrice de caractérisation à travers les États membres côtiers du COPACE en commençant par un processus de caractérisation au niveau sous-régional ;
 - b. en vue du 8ème GTPA, le COPACE devrait collaborer avec les organismes de pêche sous-régionaux (notamment le Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée (FCWC) et la Commission sous-régionale des pêches (SRFC)) pour s'accorder sur la matrice afin de fournir une considération significative sur l'opérationnalisation de

- la matrice et développer une méthode pour effectuer des exercices de caractérisation initiaux ;
- c. demander aux groupes de travail sur les petits pélagiques du COPACE (initialement du nord-ouest et éventuellement du sud) d'examiner la matrice de caractérisation et de considérer comment les évaluations de stocks peuvent être incorporées dans la matrice et le processus de caractérisation dans son ensemble (cela devrait également inclure, au fil du temps, des examens des groupes de travail démersaux Nord et Sud du COPACE, du Programme EAF-Nansen, et d'autres parties où c'est viable) dans le cadre du processus de caractérisation plus large.
7. De plus, les moyens pour que la matrice soit ajustée pour traiter la gestion des stocks de poissons transfrontaliers et les défis de surpêche, particulièrement pour les crevettes et les petits pélagiques (stocks de sardinelle et de bonga) ont été demandés par le 7ème GTPA.
8. La matrice de caractérisation révisée au 7ème GTPA peut être trouvée dans l'Annexe D du [Rapport de la 7ème réunion du GTPA du COPACE](#).

Résultats des indicateurs prioritaires

9. Le 7ème GTPA a examiné la liste des indicateurs prioritaires présentée au 6ème GTPA et a fourni des suggestions pour adapter les indicateurs aux variables/indicateurs pertinents et représentatifs des pêches artisanales dans la région COPACE. Ces indicateurs sont censés être fournis par le GTPA du COPACE lorsque des métriques sont produites par le GTPA à l'avenir.
10. Le groupe de travail a ajusté les indicateurs prioritaires et a jugé la liste révisée satisfaisante pour considérer son essai. Cela devait être exploré sous la forme d'un régime pilote de rapport sur les pêches artisanales du COPACE avec un document de projet du COPACE à produire après le 8ème GTPA. Par conséquent, les recommandations et indicateurs prioritaires étaient :
- a. Regrouper les variables/indicateurs en catégories pour le GTPA. Les regroupements suggérés étaient :

i. Opérations de pêche :

- *système de pêche* : Nombre d'unités de pêche, licences de pêche délivrées, nombre de sorties, temps total en mer, débarquements totaux, taille des principales espèces ;
- *sécurité en mer* : Nombre d'infractions, nombre d'accidents du travail, nombre de décès liés au travail ;

ii. Économique et post-récolte :

- *économie* : Prix de débarquement pour les principales espèces, valeur commerciale des débarquements, quantité de prix du poisson, prix à la consommation ;
- *coûts des opérations de pêche* : Coûts d'investissement, coûts d'exploitation, nombre d'infrastructures, nombre d'organisations professionnelles ;
- *post-récolte* : Valeur ajoutée par la transformation (ex. séchage, fumage, mise en conserve), quantité de prises accessoires et rejets, pertes post-récolte (quantité et valeur économique)*. Quantité de produits transformés ;

iii. Bien-être communautaire et nutrition :

- *moyens de subsistance* : Nombre direct d'emplois, niveaux de revenus des ménages dépendants de la pêche*, accès aux services de base (ex. soins de santé, éducation)* ;

- *sécurité alimentaire et nutrition* : Consommation de produits de la pêche, taux de malnutrition dans les communautés dépendantes de la pêche*, diversité des sources alimentaires disponibles aux communautés dépendantes de la pêche*.

**variables suggérées par le Secrétariat du COPACE ne figurant pas dans la liste prioritaire initiale.*

- b. Regroupements et variables futurs à considérer : produire des données/informations désagrégées par sexe, micro-finance, migration humaine, environnement, co-gestion, renforcement/amélioration des capacités, et politiques et législations ;
- c. fournir des instructions de rapport et un modèle des indicateurs prioritaires aux points focaux/représentants du GTPA pour soumettre les données préliminaires au 8ème GTPA ;
- d. effectuer un pilote initial d'un exercice de rapport sur les variables/indicateurs prioritaires en commençant au niveau sous-régional ;
 - i. demander aux points focaux de soumettre des données préliminaires d'indicateurs/variables sélectionnés pour le 8ème GTPA. La méthodologie sera convenue en intersession ;
- e. intégrer les données des résultats du GTPA dans les systèmes de rapport plus larges du COPACE et de la FAO.

11. La liste révisée des indicateurs prioritaires du 7ème GTPA peut être trouvée dans **[l'Annexe E du Rapport de la 7ème réunion du GTPA du COPACE](#)**.

Recommandations sur l'industrie des aliments à base de poisson dans la région du COPACE

12. Après avoir examiné l'étude régionale de la FAO sur les aliments à base de poisson (ABP), les représentants au 7ème GTPA ont établi les priorités suivantes :
- a. Améliorer la collecte de données : un besoin d'améliorer la couverture et la qualité des données sur les pêches clés de petits pélagiques était requis. Cela peut être réalisé par des initiatives de renforcement des capacités pour les agents de vulgarisation nationaux et des collaborations avec les institutions de recherche ;
 - b. Surveiller la consommation : des recherches rigoureuses et une surveillance continue sont nécessaires pour comprendre les modèles de consommation de poisson, son accessibilité financière, son accessibilité et son rôle dans la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région sous la juridiction du secteur artisanal ;
 - c. Investiguer les alternatives aux ABP : promouvoir des initiatives pour identifier et évaluer la viabilité et l'efficacité des alternatives aux ABP. Il a été pressé qu'une approche de Solutions fondées sur la nature (SfN) soit appliquée. Des études comparatives devraient également être menées pour évaluer ces alternatives par rapport aux ABP traditionnels ;
 - d. Conduire des évaluations environnementales régulières : des évaluations environnementales de routine devraient être conduites dans les usines/infrastructures de farine de poisson au niveau national pour assurer des pratiques durables et la conformité.

13. Les recommandations sur les priorités de politique et de recherche concernant l'industrie des ABP dans la région COPACE peuvent être trouvées dans l'Annexe F du **[Rapport de la 7ème réunion du GTPA du COPACE](#)**.

Aperçus pays du secteur artisanal dans les États membres côtiers du COPACE

14. Les représentants au 7ème GTPA ont présenté et entrepris un examen des aperçus pays contenus dans l'Annexe C du **[Rapport de la 7ème réunion du GTPA du COPACE](#)**. À l'avenir, il est attendu que les aperçus soient mis à jour pour documenter l'état des cadres de gestion et réglementaires, les

responsabilités institutionnelles, et autres points saillants notables concernant le secteur artisanal.

15. Les représentants du 10ème SSC sont recommandés de visiter et fournir des commentaires sur le tableau dans l'Annexe C du Rapport du 7ème GTPA du COPACE.

Révision et adaptation des Termes de référence du GTPA du COPACE

16. Le 7ème GTPA n'a pas entrepris une révision complète des Termes de référence du Groupe de travail en 2023. Il est attendu au 8ème GTPA, pour assurer un alignement continu avec les priorités régionales évolutives, les défis émergents dans la gestion des pêches artisanales, et les réalités contemporaines affectant le secteur artisanal à travers la région, qu'un processus de révision soit initié.
17. Les représentants du 10ème SSC sont recommandés de visiter et fournir des commentaires sur le tableau dans l'Annexe G du Rapport de la 7ème réunion du GTPA du COPACE.

ACTIVITÉS À VENIR

18. Au 8ème GTPA, le plan de travail du GTPA du COPACE de 2023 et des années suivantes sera révisé et mis à jour pour faire avancer les priorités régionales axées sur la connaissance du secteur artisanal.
19. Le projet du Programme pour des océans durables en Afrique de l'Ouest du COPACE (COPACE-WASOP) complétera le cadre du GTPA du COPACE par des activités à valeur ajoutée. Les activités suivantes incluent :
 - a. conduire physiquement les 8ème, 9ème et 10ème réunions du GTPA soutenues sous le COPACE-WASOP ;
 - b. sous les sujets du GTPA, le projet aura des activités dédiées pour s'appuyer sur les résultats et recommandations du 7ème GTPA du COPACE.
20. Le 10ème SSC est prié d'examiner les activités du projet dans [COPACE/SSCX/2025/Inf.2]